

Burkina Faso #Inclusion #Economic #Women #Femmes #Economique

lundi 31 octobre 2022

Avec un score de 63.3, le Burkina Faso occupe le rang 23 dans le classement continental de l'indice de l'égalité du genre en Afrique.

[Edition 2020 | 23/54](#)

1- Indicateurs généraux

Population totale 2016 (en Millions)	18.6	Population Féminine (%)	50.4	Revenu National par Population 2015 (\$ EU)	660
---	-------------	----------------------------	-------------	--	------------

2- Avancées réalisées

2.1. Sur le plan juridique

- La loi garantit la non-ségrégation entre hommes et femmes en matière d'emploi.
- Le Burkina dispose d'une législation spécifique portant sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.
- La loi prévoit explicitement pour les femmes, des congés de maternité payés pour une durée d'au moins 14 semaines.
- Le licenciement des employées enceintes est interdit selon la loi.
- Les hommes et les femmes bénéficient des droits de propriété égaux sur les biens immobiliers.
- La législation burkinabé (Loi n° 010-2009 / AN du 16 avril 2009 sur les quotas pour les élections législatives et locales (Art 3, 5 et 6)), a légiféré sur le quota assurant la participation des femmes en politique et elle est garante du système qui l'assure au niveau national et infranational.

2.2. Sur le plan économique

- La population active féminine représente 46,9% des 8,495 millions de personnes qui constituent la population active du Burkina (2016).
- La proportion des Entreprises avec une participation féminine dans la propriété est estimée à 19,2% des entreprises du pays (2009).
- Environ 11,3% des Entreprises au Burkina ont à leurs têtes des femme dirigeante (2009).
- Le taux de bancarisation des Femmes, est de 20,2% contre 26,3% chez les hommes de 15 ans et plus (2017).

3- Défis à relever

- La loi nationale est implicite en matière de l'égalité de rémunération entre femmes et hommes pour un travail de valeur égale.
- L'interdiction des pratiques discriminatoires basées sur le genre en matière d'accès au crédit, n'est pas clairement exprimé dans la loi.
- Environ 90,1% des Emplois féminins sont vulnérables contre 83,6% des emplois exercés par les hommes (2018).
- Le taux de chômage atteint 8,8% dans la population active féminine contre 3,8% chez les hommes

actifs (2018).

- La pauvreté concerne proportionnellement 57,2% des femmes actives âgées de 15 ans et plus et 52,6% des hommes (2009).
- Le ratio de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes pour un travail similaire est de 4,91, avec 7 comme score de l'égalité pleine (2020).

Bibliographie

Indice de l'égalité du genre en Afrique 2015